



ENTREPRISES

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services

au 01/02/2025

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf
mention spéciale.

BANQUE
POPULAIRE 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE 

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

3 Ouverture, transformation, clôture

3 Services bancaires de base

3 Relevés de compte

4 Tenue de compte

4 Services en agence

BANQUE À DISTANCE

6 Par Internet (ordinateur, mobile ou tablette)

7 Par télétransmission (échanges de données informatisées)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

8 Cartes (cotisation annuelle)

8 Services liés à la carte bancaire

9 Virement SEPA

10 Prélèvement SEPA / TIPSEPA

10 Chèque

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

11 Espèces

11 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)

11 Virement SEPA

12 Prélèvement SEPA

12 Chèque

12 Effet de commerce

12 Commerce Électronique

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

13 Commission d'intervention

13 Opérations particulières

13 Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

15 Facilité de caisse et/ou découvert

15 Financement du cycle d'exploitation

16 Crédits d'investissement

GESTION DE LA TRÉSORERIE

18 Epargne bancaire

18 Placements financiers

18 Parts sociales

19 Droits de garde

19 Ingénierie sociale et financière

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

20 Epargne Verte

20 Crédits Verts

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

21 Compte en devises

21 Opérations par carte bancaire

21 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)

22 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)

22 Crédits documentaires (IMPORT)

23 Crédits documentaires (EXPORT)

23 Garanties, cautions et lettres de crédit stand by

23 Couverture du risque de change

24 Commissions additionnelles

24 Autres opérations

24 Relevé de compte

SERVICES SPÉCIALISÉS

25 Prévoyance

25 Banque privée

25 Opérations de couverture du risque de taux ou de matières premières

RÉSoudre UN LITIGE

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale

Ce document, disponible sur notre site internet :

www.banquepopulaire.fr/bpaura, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations.

Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre chargé d'affaires Entreprises.

Conditions applicables au 01/02/2025.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque/mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ELECTRONIQUE
• Mensuelle	Gratuit	Gratuit
• Journalière	18,20€/mois	Gratuit
• Hebdomadaire	7,80€/mois	Gratuit
• Décadaire	3,25€/mois	Gratuit
• Quinzaine	2,15€/mois	Gratuit

• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier	1,65€/mois
• Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire	1,50€ HT
• Relevé de portefeuille titres	
– relevé annuel	Gratuit
– relevé trimestriel	Gratuit
– relevé mensuel	Gratuit
• Relevé de frais	
– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– relevé annuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit
– relevé mensuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services

(2) Hors virement instantané.

• Dates de valeur – versement d'espèces – retrait d'espèces – remise de chèque tiré sur la Banque – remise de chèque d'un autre établissement – paiement de chèque – virement reçu – virement émis – encaissement d'un prélèvement – paiement d'un prélèvement – remise commerçant cartes bancaires – paiement par carte débit immédiat – paiement par carte débit différé – effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance) – effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios) – effet domicilié • Délai d'encaissement ou d'indisponibilité – chèque remis à l'encaissement	J J J J + 1* J J J J J J J + 4* J remise* J - 1* 15 jours ouvrés*
---	---

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais de tenue de compte Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	67,10€/trim.
• Commission de compte ou de mouvement Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors placements et frais) – avec un minimum de	0,15%/trim. 16€/trimestre
• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30€/an ⁽¹⁾ dans la limite du solde créditeur du compte
• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	A partir de 205€/an

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans en euros	Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,30€

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte, à l'unité	5,13€ HT
– autre document ou remise de chèque	
- premier document	15,92€ HT
- document supplémentaire	6,83€ HT
• Attestations diverses	16,50€ HT
• Edition d'échelles d'intérêts de compte	13,10€ HT
• Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes	93,80€ HT
• Frais de location de coffre-fort	
Prix défini en fonction du volume du coffre	A partir de
– garantie unique de 30 000€	87,08€ HT/an

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE OU TABLETTE)

- Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone, SMS, etc.)⁽¹⁾

Gamme Cyberplus Entreprise

- Cyberplus Entreprise Consultation ⁽²⁾ – Principales fonctionnalités : consultation des comptes et contrats signés sur internet	Gratuit
- Cyberplus Entreprise Basic ⁽²⁾ – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA unitaires et gérer des utilisateurs délégués	6,50€/mois
- Cyberplus Entreprise Medium ⁽²⁾ – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements groupés, de trésorerie, internationaux	9,50€/mois
- Cyberplus Entreprise Premium ⁽²⁾ – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)	15,50€/mois
• Gestion des délégations	Nous consulter

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET - SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Suite Connect	
- Abonnement	9,20€ HT/mois
- Abonnement avec gestion du risque commercial (Ellisphère)	19,50€ HT/mois
Abonnement permettant l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virement.	
• Certificat numérique	
Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.	
- CertEurope	92€ HT/an
- 3S KEY ⁽³⁾	66,50€ HT/an
• Secur'Pass (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	Gratuit
• Mise à disposition d'un Pass CyberPlus	
- 1 ^{er} lecteur	Gratuit
- lecteur supplémentaire	8,92€ HT
- carte dédiée Pass CyberPlus	4,30€/an
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par email (mise en place par Cyberplus) ⁽²⁾	Gratuit
• Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement	
- par consultation et par image	Gratuit
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis	
- par SMS ou par courriel	0,30€ HT
• E-document (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	Gratuit
• Coffre-fort numérique (15 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	1,80€ HT

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(3) Concernant les certificats 3Skey : minimum requis de 2 clés : une pour la partie administration, la ou les autre(s) destinée(s) à la signature. L'administrateur définit les utilisateurs ainsi que leurs droits et prend en charge les révocations et les renouvellements.

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T/TS (Transport/Transport et Signature)	50€ HT /mois
• EBICS TSA (Transport et Signature Avancée)	90€ HT /mois
• Pack Initial – abonnement EBICS TS (Transport et Signature) – Suite Entreprise.com – application Suite Mobile – nombre de banques : 1 – nombre de signataires : 2 maximum	45€ HT/mois
• Pack Essentiel – abonnement EBICS TS (Transport et Signature) – logiciel Turbo Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com – application Suite Mobile – nombre de banques : illimité – nombre de sociétés : illimité	90€ HT /mois
• Pack Premium – abonnement EBICS TS (Transport et Signature) / EBICS TSA (Transport et Signature Avancée) – logiciel Turbo Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com – application Suite Mobile – module de trésorerie – opération SWIFT MT101 - MT940 – service Ellipse niveau 1 (scoring risque, limite de crédit conseillé (et actualisation)) – SEPA Mail Diamond : Service de demande de vérification des coordonnées bancaires. Facturation de 1 € HT par IBAN interrogé Demande Identifiant SEPA Mail 41 € HT – nombre de banques : illimité – nombre de sociétés : illimité	120€ HT /mois
• Les prestations suivantes sont offertes pour toute souscription d'un pack Initial⁽¹⁾, Essentiel ou Premium – un certificat matériel – maintenance	
• Option aux packs Initial, Essentiel, Premium – Facture électronique – Abonnement – Forfait de formation – Relevé de compte Intraday	50€ HT/mois 200€ HT 20€/mois
• Forfait de mise en place Turbo Suite Entreprise/ Suite Entreprise.com – par téléphone – sur site (par demi-journée)	275€ HT 605€ HT
• Maintenance – sur site (par demi-journée)	605€ HT
• SwiftNet	92€ HT/mois
• Confirmation par fax des remises télétransmises (par remise)	26€

(1) Installation téléphonique offerte sous réserve d'un engagement de 24 mois. En cas de résiliation avant 24 mois, facturation des frais à hauteur de 275€ HT.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué le 5 du mois suivant, elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Cartes de paiement

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	58,60€	58,60€
• Carte Businesscard Mastercard	58,60€ ⁽¹⁾	58,60€ ⁽¹⁾
• Carte Visa Gold Business	138€	138€
• Carte Visa Platinum Business	218€	218€ ⁽¹⁾
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application mobile ⁽²⁾)		6,50€
• Carte Corporate		Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Réédition du code confidentiel de la carte en agence	9,80€
• Réédition du code confidentiel de la carte en urgence	13,60€
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Fabrication de carte	
– en mode normal	Gratuit
– en mode urgent	21,80€
• Refabrication avant l'échéance à la demande du client	
– en mode normal	10,90€
– en mode urgent	21,80€
• Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement (3 mois maximum)	
– par modification	22,80€
• Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement	
– par modification	22,80€/an
• Recherche de facturette carte bancaire, par facturette	16,50€ HT
• Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	
– à compter du 3 ^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business ou Businesscard	1,25€/retrait
– avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business (retraits illimités)	Gratuit

(1) Arrêt de commercialisation des cartes Businesscard Mastercard à débit différé/immédiat depuis le 2 juin 2024 et de la carte Visa Platinum à débit immédiat depuis le 1^{er} avril 2024.
(2) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

VIREMENT SEPA



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement – occasionnel émis d'un compte vers un autre compte du même titulaire BPAURA – occasionnel émis vers un compte d'un autre titulaire ou vers un autre établissement⁽¹⁾ - au guichet de votre agence - par Cyberplus Entreprise⁽²⁾ - par Suite Connect - par télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) – multiples, support papier - par virement – multiples saisis dans Cyberplus Entreprise⁽²⁾ - par virement – multiples télétransmis par fichier (y compris Suite Entreprise V2, Suite Entreprise.com ou Cyberplus Entreprise) - par virement – fiscal ou social - support papier - par Cyberplus Entreprise - par télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) • Frais par virement instantané occasionnel (via Cyberplus Entreprise ou application mobile PRO) - Instant Payment • Virement SCT Jour (virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure) • Frais par virement permanent – initié au guichet de votre banque – initié par Cyberplus Entreprise • Frais de mise en place d'un virement permanent – initié au guichet de votre banque – initié par Cyberplus Entreprise • Virement de trésorerie France ou zone SEPA – Saisi en agence – Télétransmis ou par Cyberplus Entreprise⁽²⁾ • Opposition à un virement SEPA avant exécution – révocation de l'échéance de virement • Révocation définitive d'un virement SEPA permanent – retrait du consentement	Gratuit 5€ Gratuit Gratuit 0,16€ Nous consulter Gratuit 0,16€ 14,30€ 4,60€ 4,60€ Gratuit 0,50€ 1,40€ Gratuit Gratuit 14,30€ 4,60€ Gratuit Gratuit Gratuit
---	--

(1) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales», p. 21.
(voir détail EEE p. 27).

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

• Demande d'annulation d'un virement SEPA	23,80€
• Demande de confirmation de bonne réception d'un virement par le bénéficiaire	19,83€ HT

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
– SEPA	
– SEPA interentreprise (B2B)	12€
– Support papier	5,40€
– Initié par Cyberplus Entreprise	
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	Gratuit
– révocation d'une échéance de prélèvement	
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (liste blanche)	Gratuit
– avec Cyberplus Entreprise	5,10€/émetteur
– au guichet de votre banque	
• Paiement d'un TIPSEPA	Gratuit
• Demande de remboursement d'un prélèvement SEPA	
– par prélèvement SEPA (contestation non fondée)	16,30€

CHÈQUE

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier	
– envoi simple	Frais d'affranchissement
– envoi en recommandé	Frais de recommandé
• Frais d'envoi de carnets de bordereaux de remise de chèque	Gratuit
– envoi simple	Frais de recommandé
– envoi en recommandé	
• Confection de lettres chèques	
– modèle standard	78€ HT
– autres demandes (sur devis personnalisé)	Nous consulter
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,50€
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (à la mise en place)	18,30€

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

• Carte QR Code pour versements automatés	Gratuit
• Frais de comptage d'espèces et transport de fonds	Nous consulter

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Location, Maintenance, Installation	
– TPE sous ANDROID	
– IP Portable	Nous consulter
– IP Fixe	Nous consulter
– Pocket 4G	Nous consulter
– Option 4G	Nous consulter
– Forfait Casse	153,00€ HT
– Forfait hors service, perte ou vol	
– TPE classique	200,00€ HT
– TPE sous Android	300,00€ HT
– Résiliation anticipée du contrat de TPE par le locataire	70% des loyers restants
• Location saisonnière ou temporaire	Nous consulter
• Frais d'installation sur le site à la demande du client	53€ HT
• Option ELC (Editeur/Lecteur Chèque)	à partir de 25€ HT/mois
• Refabrication de carte de domiciliation	5,60€ HT
• Intervention de maintenance	
– Intervention de maintenance sur site hors contrat	128€ HT
– Option de maintenance sur site	3,20€ HT/mois
• Commission appliquée aux transactions par carte bancaire	Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée
• Opération carte bancaire étrangère impayée/impayée commerçant CB	
– domestique	30€
– international	60€
• Smile&Pay⁽¹⁾	
– lecteur CB	29,00€ HT
– commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
• Traitement manuel de télécollecte (par facturette)	1,65€ HT
• ONEY en Proximité⁽²⁾	
– régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois	Nous consulter
• Tap To Pay⁽³⁾	
– application	Gratuit
– commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
– abonnement	Nous consulter

VIREMENT SEPA

• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
--	----------------

(1) SMILE&PAY est un service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire

(2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire

(3) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	41€ HT
• Remise de prélèvements SEPA – par Cyberplus ou télétransmis (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) – par remise – par prélèvement SEPA	Gratuit 0,33€
• Incident sur avis de prélèvement SEPA (impayé, demande de remboursement, recherche de preuve, reversement, rappel, etc.)	14,50€
• Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision	0,65€ HT/prélèvement représenté

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	9,20€
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit
• Remise de chèques en vrac (régie immobilière dans le cadre de la loi ALUR) – mise en place	338€ HT
• Télécollecte image chèque – mise en place	174€ HT

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR – sur support papier – par remise – par effet – par Cyberplus / télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) – par remise – par effet	8,85€ 5€ 2,65€ 0,52€
• Mise en place de la convention cadre remise à l'escompte	90€



COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisées à disposition du commerçant pour les paiements carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre Chargé d'affaires Entreprises.

• Paiement Express – installation – abonnement – coût par transaction	60€ HT 7€ HT/mois 0,17€
• Cyberplus Paiement Net – frais d'inscription – abonnement – coût par transaction	170€ HT 20€ HT/mois 0,17€
• Cyberplus Paiement Mix – frais d'inscription – abonnement – coût par transaction	650€ HT 35€ HT/mois 0,17€
• Services optionnels	Nous consulter
• Payplug⁽²⁾	Nous consulter
• Direct et Proche⁽³⁾	Nous consulter

(1) Création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web : l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(3) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION	
– par opération	10,00€
– plafond mensuel	700€

DÉFINITION
La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : **COMMISSION INTERVENTION**

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la créance, plafond fixé à 100 €)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	105€

INCIDENTS DE PAIEMENT	
LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES	
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) ⁽¹⁾	14€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾ – inférieur ou égal à 50 € – supérieur à 50 €	20,00€ 40,00€

 À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS CHÈQUE REJETÉ**.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	37,85€/chèque
• Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire ou judiciaire (par mainlevée)	6,25€

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,00€ ⁽²⁾
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ⁽¹⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,00€ ⁽²⁾



À SAVOIR

Les frais de rejet, ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque, sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE ou FRAIS VIREMENT IMPAYE selon la nature de l'incident.

• Échéance de prêt rejetée	10,00€ ⁽²⁾
• Frais sur échéance de prêt réglée en retard	
– par échéance réglée en retard	20€
• Rejet d'effet pour défaut de provision	23€
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
• Rejet tardif de prélèvement SEPA	20€
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	47€
• Effet impayé, réclamé, prorogé, non retour d'acceptation, non acceptation, etc.	15€

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• Découvert du compte convenu et formalisé

– intérêts débiteurs : les intérêts débiteurs sont calculés à partir d'un taux de référence basé sur l'Euribor 3 mois ⁽¹⁾ ou sur le taux de base de la banque ⁽²⁾.

Nous consulter

• Découvert du compte non autorisé

– Intérêts débiteurs : les intérêts débiteurs sont calculés à partir d'un taux de référence basé sur l'Euribor 3 mois ⁽¹⁾ ou sur le taux de base de la banque ⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Commission de dépassement (inclus au TEG)

Majoration de 3%



À SAVOIR

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable aux dépassements est majoré de 3 points.

• Commission de plus fort découvert (inclus au TEG)

0,07%/trimestre



À SAVOIR

Commission calculée trimestriellement sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois du trimestre, elle est prélevée à la fin de chaque trimestre civil.

• Commission d'immobilisation (inclus au TEG)

30% des intérêts débiteurs



À SAVOIR

Commission perçue uniquement si le cumul des soldes débiteurs est supérieur à celui des soldes créditeurs sur le trimestre.

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrit pour respecter le plafond du taux réglementaire ⁽³⁾ en vigueur.

Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10000 euros, sur une durée de 5 jours, au taux débiteur de 7,90 %, majoré de 3 points ⁽²⁾, le TEG indicatif est de 13,69 % l'an et le taux de la période de 13,69 %.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

Nous consulter
minimum 9,40€



À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base ⁽²⁾ ou Euribor 3 mois ⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

(1) L'Euribor 3 mois correspond au taux actuel auquel les dépôts interbancaires en euros à 3 mois sont offerts entre banques de premier plan, au sein de la zone euro. Il fait l'objet d'une cotation par FININFO tous les jours ouvrés TARGET à 11h.

(2) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,90% l'an en vigueur actuellement et susceptible d'évolution

(3) Le taux plafond dit «taux d'usure» est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est disponible dans nos agences et publié sur notre site Internet

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (Loi Dailly)

Nous consulter

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Mise en place de la convention cadre	90€
• Commission de manipulation	8,85€/remise
• Commission de notification	22€/remise
• Créance cédée ou nantie sur marché	6,60€/créance
• Minimum d'intérêts Dailly	35,60€/Dailly
• Frais de recommandé	8,65€/créance
• Prorogation	16,50€/demande

Lorsqu'une cession Dailly est échue non réglée, une majoration de 1,5% sera appliquée.

GESTION DU POSTE CLIENTS



À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

• Affacturage : CREANCEprimo, CREANCEpro	Nous consulter
• Assurance Crédit : CREANCEassur ⁽¹⁾	Nous consulter
• Renseignement commercial : CREANCEinfo	Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

• Commission d'engagement – perçue sur le montant de l'engagement	2,6% min/trim.
• Etablissement d'un acte de caution – acte standard – acte complexe – en CHF	42,10€ / acte A partir de 140€/acte 405€ / acte
• Mise en jeu de la caution	113€
• Aval sur billet (coupe de bois), aval fournisseurs	42,10€
• Prise de garantie courte terme	112€
• Mainlevée de garantie court terme	84€
Frais auxquels s'ajoutent les frais d'inscription initiale, de modification ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.	

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• Prêt moyen, long terme – frais de dossier proportionnels au montant du prêt – avec un minimum de Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)	1% 220€
• Crédit Bail	Nous consulter
• Location Longue Durée (LDD)	Nous consulter

• Location avec option d'achat (LOA)	Nous consulter
• Ouverture de crédit en compte courant	Nous consulter
• Assurances liées aux crédits d'investissements	Nous consulter

GARANTIES



À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les frais d'inscription, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Prise de caution de tiers sur prêt	112€
• Frais de mise en place de gage sur véhicule	55€
• Frais de mise en place de gage sur un autre bien mobilier	133€
• Nantissement de compte titres financiers ou de créances	
– titres cotés détenus BP AURA	112€
– titres cotés hors BP AURA	277€
– titres non cotés	390€
• Délégation produits d'Assurance Vie Capitalisation	
– détenus BP AURA	112€
– hors BP AURA	277€
• Gage de compte d'instruments financiers	
– détenus BP AURA	112€
– hors BP AURA	277€
• Frais de mainlevée de garantie	
– de caution personnelle et solidaire par acte sous seing privé	84€
– par garantie notariée sur garantie hypothécaire	143€
– pour les autres garanties (cautions, gages)	64€
• Opposition à la vente d'un fonds de commerce	22,50€ HT
• Autres Garanties	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Modification du prêt	495€
– avec avenant	
– renégociation sur le capital restant dû (mini 495€)	1,5% du montant
– changement de devises ou de type de taux (sur capital restant dû par prêt)	1,5% du montant
– avec un minimum de 495€ par prêt	
– sans rédaction d'avenant (changement de compte de prélèvement ou de dates de prélèvement)	48,20€
• Duplicata du contrat de prêt	22,17€ HT
• Duplicata de tableau d'amortissement	27,33€ HT
• Forfait de déblocages de prêt (à compter du 10 ^{ème})	16,50€
• Décompte de remboursement	22,50€ HT
• Attestations/copies diverses	22,17€ HT par copie
• Frais de mise en place d'un plan d'amortissement pour créance pré-contentieuse	Nous consulter
• Frais d'envoi de contrat aux non résidents	138€

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

EPARGNE BANCAIRE

• Compte à terme	Nous consulter
• Certificat de dépôt négociable	Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

• Ouverture d'un compte titres ordinaire	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Transfert de comptes titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire	
– avec un minimum de perception	102€ HT
– commission fixe par ligne	
– valeurs France/OPCVM	13,67€ HT
– valeurs étrangères	49,08€ HT



À SAVOIR

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (téléphone, internet opération en agence, ...)

• Frais de courtage ordres de bourse Euronext au comptant (Paris, Bruxelles et Amsterdam)

	AGENCE	TÉLÉPHONE	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (par tranche/ou sur le montant total de l'ordre)			
– de 0 à 1500€	0%	0%	0%
– de 1500 à 10000€	1,18%	1,18%	0,52%
– au-delà de 10000€	1,13%	1,13%	0,47%
Commission fixe			
Minimum de perception	18,40€	18,40€	9,90€
+ 38€ par ligne de titres nominatifs			

• Ordre transmis et non exécuté	Gratuit
• Ordre annulé	Gratuit
• Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾	
– OPC Banque Populaire	Nous consulter
– OPC hors réseau Banque Populaire	Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

• Autres opérations de bourse	
– paiement dividende, achat vente de droit, attribution d'action, augmentation de capital, introduction.	Nous consulter
• Autre instrument financier	Nous consulter

PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention	Gratuit
---	---------

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE



À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Droits de Garde perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe			Forfait de 5,42€ HT	
- Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs - Autres valeurs - Tranche de 0 à 50 000€ - de 50 001€ à 150 000€ - au-delà de 150 000€ - Commission fixe par ligne : - les 8 premières lignes - lignes 9 à 25 - au-delà de la 25^{ème} ligne - Valeurs du Groupe	0,055% HT 0,046% HT 0,038% HT			2,00€ HT/ligne 1,34€ HT/ligne 0,67€ HT/ligne Commission fixe standard**
- Minimum de perception des droits de garde - Maximum de perception des droits de garde - Si détention de titres étrangers dans le portefeuille			8,34€ HT 208,34€ HT Forfait de 9,09€ HT ⁽¹⁾	
Portefeuille sans valeur inscrite			Forfait de 5,42€ HT	

* De la tarification «Autres Valeurs» d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

** Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

Titres nominatifs (par ligne de titres convertis)	29,16€ HT
Frais de tenue et de gestion d'un compte titres ordinaire inactif (Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	application des droits de garde
Frais de gestion d'un compte titres	Gratuit

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

Relevé de compte rendu d'opération	Nous consulter
Rétrocessions	Nous consulter

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Gestion déléguée de votre compte titres ou contrat de capitalisation assurance (Gestion sous mandat)	Nous consulter
Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	Nous consulter

INGÉNIÉRIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : titre restaurant⁽²⁾, titre cadeau⁽²⁾, CESU Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / actionnariat salarié / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Nous consulter

(1) En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille, le maximum de perception des Droits de Garde pouvant être majoré de ce forfait.

(2) Services fournis par Swile et distribués par la Banque Populaire.

TRANSITION ENERGETIQUE

EPARGNE VERTE

La Banque de la Transition Énergétique par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans un enjeu fondamental : mobiliser l'épargne au bénéfice du financement de projets identifiables de transition énergétique, au travers d'un circuit traçable incontestable. Votre Banque Populaire vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique de votre région.

- CAT Transition Énergétique

Nous consulter

- Livret Transition Énergétique Association

Nous consulter

Suivez l'utilisation de votre épargne pour la transition écologique de notre région sur le site dédié : <https://banquetransitionenergetique.fr>

CRÉDITS VERTS

Solutions de financement des équipements écologiques (installations de panneaux photovoltaïques, travaux pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et des processus industriels...), des flottes automobiles d'entreprises...

- Pour tous vos projets liés à la transition énergétique, nous consulter

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port, swift et autres frais engagés à votre demande.

COMPTE EN DEVISES

• Frais de tenue de compte en devises	Nous consulter
• Commission de change	0,05%
– avec un minimum de	16€
– avec un maximum de	106€



À SAVOIR

Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

• Paiement (hors zone euro)	
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,75%
• Retrait d'espèces à un distributeur (hors zone euro)	
– commission fixe	3,65€
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,75%
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire (hors zone euro)	
– commission fixe	5,35€
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,75%

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ETRANGER (IMPORT)

• Par virement non SEPA ⁽²⁾ émis vers l'étranger en euros ou en devises	
L'option de frais «SHARE» (frais partagés) est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE	
– papier	
– commission proportionnelle au montant de l'opération	1‰
– minimum	23€
– maximum	170€
– télétransmis (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus Pro / Entreprise	
– commission proportionnelle au montant de l'opération	0,8‰
– minimum	14,50€
– maximum	90€
– frais additionnels	
– acquit swift	9,58€ HT
– swift urgent	17,60€
– frais intervention et de recherches	23,50€ HT
– virement émis en mode «OUR» (ensemble des frais à la charge de l'émetteur)	Tarif selon pays destinataire

(1) Opérations en devises hors Euro impliquant un pays hors EEE (Voir détail EEE p.27).

(2) Virement en devises à destination de l'étranger.

• Par chèque – chèque émis à destination d'une banque étrangère - commission proportionnelle au montant du chèque - minimum - maximum	0,15% du montant 32€ 165€
• Par effet reçu de l'étranger pour encaissement – commission de paiement (sur le montant de l'opération) - simple (mini 35€ - maxi 150€) - documentaire (mini 50€ - maxi 150€) – frais additionnels de gestion si - acceptation, prorogation, impayés (forfait) - bon de cession de remise documentaire - frais d'intervention et de recherches	2‰ 2‰ 27€ 27€ 23.50€ HT

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER (EXPORT)



À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «shared» : Les frais sont partagés entre émetteur et bénéficiaire : l'émetteur du virement à l'étranger prend en charge les frais d'émission, et le bénéficiaire les frais d'encaissement.

• Par virement non SEPA ⁽¹⁾ reçu en euros ou devises (hors commission de change) - montant inférieur à 500€ - montant supérieur ou égal à 500€	9€ 19€
• Par effet – simple (mini 35€ - maxi 150€) – documentaire (mini 50€ - maxi 150€) – frais additionnels de gestion si acceptation, prorogation, impayés (forfait) – frais d'intervention et de recherches	2‰ 2‰ 27€ 23.50€ HT

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (IMPORT)



À SAVOIR

Le crédit documentaire, dans le cadre d'opérations internationales, est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port et autres frais engagés à votre demande.

• Frais de dossier (si demande papier)	43,00€
• Ouverture de Crédoc irrévocable – avec un minimum par trimestre indivisible de	0,25% 123€
• Commission d'utilisation par jeu de documents – avec un minimum de	0,125% par dossier 113€
• Modification – sur la modification de forme – sur la modification du montant/durée	91€ 0,25% avec un minimum de 91€
• Frais de projet	à partir de 53€
• Abonnement Crédoc Internet	27€/mois
• Commission sur facture faisant partie intégrante du crédit documentaire	57€/dossier

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (EXPORT)



À SAVOIR

Le crédit documentaire, dans le cadre d'opérations internationales, est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Commission de notification — avec un minimum de	0,10% 113€
• Commission de confirmation	Nous consulter. % variable selon le risque banque et le risque pays
• Commission d'utilisation par jeu de documents — avec un minimum de	0,15% 118€
• Commission d'acceptation ou d'engagement de paiement différé	Nous consulter. % variable selon le risque banque et le risque pays
• Transfert de Crédoc	Nous consulter
• Commission de prévérification et mise en conformité de documents corrigés	100€
• Commission de modification, transmission	à partir de 91€

GARANTIES, CAUTIONS ET LETTRES DE CRÉDIT STAND BY

• Commission d'engagement — avec un minimum par trimestre indivisible de	Nous consulter 56€
• Frais de rédaction — garantie standard — garantie complexe — garantie indirecte / contre garantie	105€ 205€ Nous consulter
• Frais d'émission en urgence	100€
• Frais de prorogation, modification, mainlevée, projet et étude de texte	à partir de 60€/demande
• Commission de mise en jeu	113€/demande
• Commission de notification de garanties/lettres de crédit stand by reçues	110€ au forfait

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

• Frais de change au comptant	27,70€
• Frais de mise en place d'un terme	44,80€
• Utilisation d'un terme unique, à préavis ou flexible	18,10€
• Levée anticipée d'un terme fixe	44,80€
• Prorogation d'un terme	44,80€
• Mise en place d'une avance de devises — commission de mise en place — taux	25,60€ Nous consulter
• Option de change	88,40€
• Produits structurés de change	Nous consulter
• Dépôt à terme en devise — taux	Nous consulter

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• Recommandé	Frais Réel
• Courrier express France	Frais Réel
• Courrier express pays EEE	Frais Réel
• Courrier express reste du monde (y compris Dom Tom)	Frais Réel

AUTRES OPÉRATIONS

• Accompagnement Pramex	Nous consulter
• Ouverture d'un compte auprès d'une banque étrangère	Nous consulter
• Mise en place d'une avance en devises en compte courant	65€

RELEVÉ DE COMPTE

• Duplicata d'extrait de compte en devise	8€ HT/extrait
---	---------------

SERVICES SPÉCIALISÉS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PRÉVOYANCE

- Homme Clé + ⁽¹⁾, Assurance Famille⁽¹⁾

Nous consulter



À SAVOIR

L'assurance permet de compenser la perte d'exploitation qui serait liée au décès ou à la perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) de la personne indiquée au contrat.⁽²⁾

BANQUE PRIVÉE



À SAVOIR

Dirigeants d'entreprise, vous souhaitez compléter vos revenus, valoriser votre patrimoine, transmettre votre outil professionnel ? Consultez nos experts en gestion patrimoniale. Consultez nos banquiers privés dans l'une de nos 9 agences Banque Privée.

- Diagnostic rémunération

Nous consulter

OPÉRATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX OU DE MATIÈRES PREMIÈRES



À SAVOIR

Bénéficiez des conseils de nos experts Salle des Marchés pour toute problématique de couverture du risque de taux et de matières premières.

- Couverture du risque de taux de change et de matières premières
 - couverture de taux (minimum opération 500 000 €)
 - couverture de change (minimum opération 10 000 €)
 - couverture matières premières

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

(1) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances
(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

- Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.
- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre chargé d'affaires entreprises est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Réclamations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR MAIL
Service Réclamations Client 2, avenue du Grésivaudan 38700 Corenc	www.banquepopulaire.fr/bpaura/ Rubrique «Besoin d'aide ?» / Réclamations	reclamations.bpaura@bpaura.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi et à vous répondre sous 20 jours ouvrables à compter de la date de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Réclamations Client ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance-vie - (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton «Saisir le médiateur» ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02



Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 501 10 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extrajudiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

- **EEE (Espace Economique Européen)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA (Single Euro Payments Area)**, Espace unique de paiements en euros : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCO I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de :
Natixis Interépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros - RCS Paris 692 012 669.
 Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - RCS Paris 394 648 216. Agrément AMF n° GP 02-014.
 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.
 Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Homme Clé + et Assurance Famille sont assurés par :

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
 Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

CREANCEprimo Créateurs, CREANCEpro Optimal et

CREANCEassur sont des produits de :

BPCE Factor

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. 379 160 070 RCS PARIS.
 Société anonyme au capital de 19 915 600 euros.

Coface – Société régie par le code des assurances

Voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire. Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 euros, Siège social 110 avenue de France 75013 Paris. Immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

Swile :

Société par actions simplifiée au capital de 90 402,50 euros. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 et son numéro de TVA est le FR67824012173.



Prenez rendez-vous avec votre Chargé d'Affaires Entreprises
www.banquepopulaire.fr/bpaura



Imprimé sur papier certifié PEFC

